



15ème législature

Question N° : 33838	De Mme Frédérique Tuffnell (Non inscrit - Charente-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > santé	Tête d'analyse >Reconnaissance de la maladie covid-19 persistante après plusieurs semaines	Analyse > Reconnaissance de la maladie covid-19 persistante après plusieurs semaines.
Question publiée au JO le : 10/11/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 26/10/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Frédérique Tuffnell interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la maladie à coronavirus covid-19, qui provoque toujours des symptômes au-delà de trois à quatre semaines. Chez de nombreuses personnes, le processus de guérison s'avère problématique et de nombreux patients n'ont actuellement pas retrouvé une vie normale plusieurs semaines après l'infection. Le Premier ministre Jean Castex, dans sa déclaration du Gouvernement relative à l'évolution de la situation sanitaire du 29 octobre 2020, annonçait que « la maladie affecte toutes les générations avec des formes graves et des séquelles parfois lourdes et durables ». Le 21 août 2020, l'OMS a appelé pour la première fois à une reconnaissance des « covid persistants », qui affecteraient 10 % des patients. En France, l'association AprèsJ20, rassemblant des personnes souffrant de symptômes multiples et invalidants après plusieurs semaines voire plusieurs mois, souhaite mettre en place les quatre objectifs énoncés lors de son discours à l'OMS du 21 août 2020 : reconnaissance de la maladie du « covid long » basée sur les symptômes et non uniquement sur des tests, des soins avec prise en charge pluridisciplinaire spécifique coordonnée dans tous les territoires, une communication vers les médecins et le grand public, de la recherche impliquant les patients. Par conséquent, elle lui demande quels moyens il compte mettre en place pour une reconnaissance et une prise en charge de ces malades.